### QUESTIONS RELATIVES AUX ACTIONS DE LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE ET DES AUTRES ACTEURS-CLÉS POUR LA RÉDUCTION DE LA POLLUTION ET LA PROTECTION DE LA SANTÉ



### Liste des questions en lien avec les actions des acteurs-clés

- → Quel est le rôle de la Direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue?
- → Que faites-vous à la Direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue pour nous protéger et pour améliorer la situation?
- → Quelle est la priorité de l'arsenic parmi les autres dossiers?
- → Est-ce que vous avez le pouvoir de forcer des changements?
- De quelle façon travaillez-vous avec l'ensemble des partenaires du territoire?
- → Quelle est votre position quant au dépassement de la norme du Québec concernant la limite maximum d'émissions atmosphériques d'arsenic qui est de 3 nanogrammes par mètre cube (ng/m³)?
- → Selon la Fonderie, les émissions d'arsenic auraient substantiellement diminué en 2020. Êtes-vous d'accord avec cette affirmation?
- → Comment faire pour savoir si les mesures prises par la Fonderie dans son plan d'action sont efficaces?
- → La Fonderie envisage de bouger les stations de mesure des émissions atmosphériques. La Direction de santé publique va-t-elle s'y opposer?
- Les sols contaminés seront-ils restaurés rapidement?

Vous avez d'autres questions? Veuillez contacter l'équipe de santé environnementale de la Direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue :



@ 08\_cisssat\_biosurveillance@ssss.gouv.qc.ca







#### Quel est le rôle de la Direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue?

La Direction de santé publique (DSPu) a pour mission de maintenir, d'améliorer et de restaurer la santé et le bien-être de la population de la région, mais aussi d'informer la population sur les éléments qui peuvent ou qui menacent sa santé. La DSPu surveille l'état de santé de la population et peut faire des vérifications lorsqu'elle considère qu'il pourrait y avoir une menace à la santé, comme dans le cadre de l'étude de biosurveillance. Elle émet également des recommandations pour appuyer sa mission.

# Que faites-vous à la Direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue pour nous protéger et pour améliorer la situation?

La Direction de santé publique travaille à documenter, analyser et comprendre la situation qui affecte la population du quartier Notre-Dame, en menant notamment des études auprès de la population et des actions de concertation. Elle émet également des recommandations à différents ministères et dans ce contexte à Glencore Fonderie Horne.

Suivant les résultats de l'étude menée en 2019, la Direction de santé publique réitère les recommandations énoncées dans le rapport de l'étude de biosurveillance de 2018 en appelant les acteurs clés à agir pour que la population ne soit plus exposée de façon chronique à des émissions atmosphériques d'arsenic entraînant une imprégnation supérieure à celle d'une population non exposée à des sources industrielles de ce polluant. Cette diminution de l'imprégnation passe ainsi par une intensification des mesures de réduction des émissions d'arsenic à la source et par une accentuation des mesures d'assainissement des sols du quartier, à commencer par l'abaissement du seuil de restauration des sols de 100 à 30 parties par million (ppm) d'arsenic.

#### Quelle est la priorité de l'arsenic parmi les autres dossiers?

Le dossier en lien avec l'imprégnation à l'arsenic de la population du quartier Notre-Dame est prioritaire pour la Direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue. Voilà pourquoi, malgré la mobilisation administrative de la direction dans le contexte de la pandémie de COVID-19, la Direction de santé publique a tenu à communiquer le plus rapidement possible les résultats de l'étude aux participants et aux citoyens de la communauté.

#### Est-ce que vous avez le pouvoir de forcer des changements?

La Direction de santé publique, régie par la Loi sur la santé publique, a pour objet la protection de la santé de la population et la mise en place de conditions favorables au maintien et à l'amélioration de l'état de santé. Elle a aussi la capacité d'interpeller les acteurs clés afin qu'ils agissent dans le but d'éliminer les menaces à la santé d'une population. C'est dans le cadre de ce mandat que la Direction de santé publique a réitéré, le 17 juin dernier, les recommandations qu'elle avait émises en 2018, à savoir :

• mettre en place des mesures efficaces afin de permettre une réduction significative et au plus bas niveau possible l'exposition chronique de la population à des émissions atmosphériques d'arsenic ou l'accumulation de leurs retombées;

• cette diminution de l'imprégnation passe ainsi par une intensification des mesures de réduction des émissions d'arsenic à la source et par une accentuation des mesures d'assainissement des sols du quartier, à commencer par l'abaissement du seuil de restauration des sols de 100 à 30 parties par million (ppm) d'arsenic.

#### De quelle façon travaillez-vous avec l'ensemble des partenaires du territoire?

La Direction de santé publique a mis sur pied un comité consultatif de suivi de l'étude de biosurveillance auquel participent des citoyens et citoyennes du quartier Notre-Dame, un représentant du comité de citoyens Arrêt des Rejets et Émissions Toxiques (ARET) ainsi que des représentants du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, du Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT), de la municipalité de Rouyn-Noranda, de la Fonderie Horne, de la Commission scolaire de Rouyn-Noranda, du milieu de la petite enfance, de Neighbours et du milieu communautaire. Le comité consultatif se veut une plateforme de concertation entre les différentes parties prenantes de l'étude de biosurveillance de la Direction de santé publique. L'objectif principal est d'informer en toute transparence les membres sur les actions que prévoit entreprendre la Direction de santé publique et d'évaluer les outils de communication qui seront utilisés.

# Quelle est votre position quant au dépassement de la norme du Québec concernant la limite maximum d'émissions atmosphériques d'arsenic qui est de 3 nanogrammes par mètre cube (ng/m³)?

Cette norme est définie par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et elle devrait être respectée.

# Selon la Fonderie, les émissions d'arsenic auraient substantiellement diminué en 2020. Êtes-vous d'accord avec cette affirmation?

Cette question devrait être adressée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). La norme à laquelle est assujettie la Fonderie Horne est une moyenne annuelle de mesures prises aux trois jours à la station d'échantillonnage ALTSP-1. Pour savoir si les émissions d'arsenic ont été réduites, il faut compiler une année de données. Ensuite, il faudra encore attendre quelques années pour vérifier si cette baisse se maintient. Il est donc trop tôt pour se prononcer sur les mesures réalisées au cours des deux ou trois premiers mois de l'année 2020.

#### Comment faire pour savoir si les mesures prises par la Fonderie dans son plan d'action sont efficaces?

Nous ne serons en mesure de nous prononcer qu'après avoir analysé les données du suivi environnemental sur plusieurs années. Si le suivi environnemental atteste une diminution significative et constante, la Direction de santé publique mènera une nouvelle étude de biosurveillance pour vérifier si l'amélioration de la performance environnementale de la fonderie Horne a un impact à la baisse sur la mesure de l'imprégnation à l'arsenic des résidents du quartier Notre-Dame.

## La Fonderie envisage de bouger les stations de mesure des émissions atmosphériques. La Direction de santé publique va-t-elle s'y opposer?

Le positionnement des stations ne relève pas de la santé publique, mais du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Cependant, la Direction de santé publique compte informer les acteurs concernés de la perte de comparabilité que ce repositionnement pourrait constituer en rendant impossible la comparaison des émissions sur plusieurs années et du faux sentiment de sécurité que cela pourrait générer.

#### Les sols contaminés seront-ils restaurés rapidement?

Ce programme relève des opérations de la Fonderie Horne. Les citoyens doivent donc communiquer avec elle pour obtenir une réponse.

